

Chapitre I

ORGANISATION DE LA SESSION

1. La Commission du droit international a tenu sa soixante-cinquième session à son siège, à l'Office des Nations Unies à Genève, du 6 mai au 7 juin 2013 pour la première partie de la session et du 8 juillet au 9 août 2013 pour la seconde partie de la session. La session a été ouverte par M. Lucius Cafilisch, Président de la Commission à sa soixante-quatrième session.

A. Membres de la Commission

2. La Commission se compose des membres suivants :

- M. Mohammed Bello ADOKE (Nigéria)
- M. Ali Mohsen Fetais AL-MARRI (Qatar)
- M. Lucius CAFLISCH (Suisse)
- M. Enrique J. A. CANDIOTI (Argentine)
- M. Pedro COMISSÁRIO AFONSO (Mozambique)
- M. Abdelrazeg EL-MURTADI SULEIMAN GOUIDER (Libye)
- M^{me} Concepción ESCOBAR HERNÁNDEZ (Espagne)
- M. Mathias FORTEAU (France)
- M. Kirill GEVORGIAN (Fédération de Russie)
- M. Juan Manuel GÓMEZ ROBLEDÓ (Mexique)
- M. Hussein A. HASSOUNA (Égypte)
- M. Mahmoud D. HMOUD (Jordanie)
- M. Huikang HUANG (Chine)
- M^{me} Marie G. JACOBSSON (Suède)
- M. Maurice KAMTO (Cameroun)
- M. Kriangsak KITTICHAISAREE (Thaïlande)
- M. Ahmed LARABA (Algérie)
- M. Donald M. MCRAE (Canada)
- M. Shinya MURASE (Japon)
- M. Sean D. MURPHY (États-Unis d'Amérique)
- M. Bernd H. NIEHAUS (Costa Rica)
- M. Georg NOLTE (Allemagne)
- M. Ki Gab PARK (République de Corée)

M. Chris Maina PETER (République-Unie de Tanzanie)

M. Ernest PETRIČ (Slovénie)

M. Gilberto Vergne SABOIA (Brésil)

M. Narinder SINGH (Inde)

M. Pavel ŠTURMA (République tchèque)

M. Dire D. TLADI (Afrique du Sud)

M. Eduardo VALENCIA-OSPINA (Colombie)

M. Marcelo VÁZQUEZ-BERMÚDEZ (Équateur)¹

M. Amos S. WAKO (Kenya)

M. Nugroho WISNUMURTI (Indonésie)

Sir Michael WOOD (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

B. Nomination à un siège devenu vacant après élection

3. Le 6 mai 2013, la Commission a élu M. Marcelo Vázquez-Bermúdez afin de pourvoir au siège rendu vacant par la démission de M. Stephen C. Vasciannie.

C. Bureau et bureau élargi

4. À sa 3159^e séance, le 6 mai 2013, la Commission a élu le Bureau suivant :

Président : M. Bernd H. Niehaus (Costa Rica)

Premier Vice-Président : M. Pavel Šturma (République tchèque)

Deuxième Vice-Président : M. Narinder Singh (Inde)

Président du Comité de rédaction : M. Dire D. Tladi (Afrique du Sud)

Rapporteur : M. Mathias Forteau (France)

5. Le bureau élargi de la Commission se composait des membres du Bureau élus pour la session, des anciens Présidents de la Commission² et des rapporteurs spéciaux³.

¹ Voir *infra* le paragraphe 3.

² M. Lucius Cafilisch, M. Enrique J. A. Candiotti, M. Maurice Kamto, M. Ernest Petrič et M. Nugroho Wisnumurti.

³ M^{me} Concepción Escobar Hernández, M. Juan Manuel Gómez Robledo, M^{me} Marie G. Jacobsson, M. Maurice Kamto, M. Georg Nolte, M. Eduardo Valencia-Ospina et Sir Michael Wood.

6. La Commission a constitué un groupe de planification composé des membres suivants : M. Pavel Šturma (Président), M. Lucius Cafilisch, M. Pedro Comissário Afonso, M. Abdelrazeg El-Murtadi Suleiman Gouider, M^{me} Concepción Escobar Hernández, M. Hussein A. Hassouna, M. Mahmoud D. Hmoud, M^{me} Marie G. Jacobsson, M. Maurice Kamto, M. Kriangsak Kittichaisaree, M. Ahmed Laraba, M. Donald M. McRae, M. Shinya Murase, M. Sean D. Murphy, M. Georg Nolte, M. Ki Gab Park, M. Ernest Petrič, M. Gilberto Vergne Saboia, M. Narinder Singh, M. Dire D. Tladi, M. Eduardo Valencia-Ospina, M. Marcelo Vázquez-Bermúdez, M. Nugroho Wisnumurti, Sir Michael Wood et M. Mathias Forteau (membre de droit).

D. Comité de rédaction

7. À ses 3163^e, 3170^e et 3180^e séances, tenues les 14 et 24 mai et le 16 juillet 2013, la Commission a constitué un comité de rédaction composé des membres suivants pour les sujets indiqués :

a) Les accords et la pratique ultérieurs dans le contexte de l'interprétation des traités : M. Dire D. Tladi (Président), M. Georg Nolte (Rapporteur spécial), M^{me} Concepción Escobar Hernández, M. Mahmoud D. Hmoud, M^{me} Marie G. Jacobsson, M. Maurice Kamto, M. Kriangsak Kittichaisaree, M. Shinya Murase, M. Sean D. Murphy, M. Ki Gab Park, M. Ernest Petrič, M. Gilberto Vergne Saboia, M. Pavel Šturma, M. Eduardo Valencia-Ospina, M. Marcelo Vázquez-Bermúdez, M. Nugroho Wisnumurti, Sir Michael Wood et M. Mathias Forteau (membre de droit) ;

b) Immunité de juridiction pénale étrangère des représentants de l'État : M. Dire D. Tladi (Président), M^{me} Concepción Escobar Hernández (Rapporteuse spéciale), M. Mahmoud D. Hmoud, M^{me} Marie G. Jacobsson, M. Kriangsak Kittichaisaree, M. Shinya Murase, M. Sean D. Murphy, M. Georg Nolte, M. Ki Gab Park, M. Ernest Petrič, M. Gilberto Vergne Saboia, M. Narinder Singh, M. Pavel Šturma, M. Eduardo Valencia-Ospina, M. Marcelo Vázquez-Bermúdez, M. Amos S. Wako, M. Nugroho Wisnumurti, Sir Michael Wood et M. Mathias Forteau (membre de droit) ;

c) Protection des personnes en cas de catastrophe : M. Dire D. Tladi (Président), M. Eduardo Valencia-Ospina (Rapporteur spécial), M. Juan Manuel Gómez Robledo, M. Mahmoud D. Hmoud, M^{me} Marie G. Jacobsson, M. Kriangsak Kittichaisaree, M. Shinya Murase, M. Sean D. Murphy, M. Ki Gab Park, M. Ernest Petrič, M. Gilberto Vergne Saboia, M. Narinder Singh, M. Marcelo Vázquez-Bermúdez, Sir Michael Wood et M. Mathias Forteau (membre de droit).

8. Le Comité de rédaction a tenu un total de 20 séances sur les trois sujets susmentionnés.

E. Groupes de travail et Groupe d'étude

9. À ses 3161^e et 3169^e séances, tenues les 8 et 23 mai 2013, la Commission a reconstitué le Groupe de travail et le Groupe d'étude ci-après :

a) Groupe de travail à composition non limitée sur l'obligation d'extrader ou de poursuivre (*aut dedere aut judicare*) : M. Kriangsak Kittichaisaree (Président) ;

b) Groupe d'étude sur la clause de la nation la plus favorisée : M. Donald M. McRae (Président), M. Lucius Cafilisch, M^{me} Concepción Escobar Hernández, M. Mahmoud D. Hmoud, M. Shinya Murase, M. Sean D. Murphy, M. Ki Gab Park, M. Narinder Singh, M. Pavel Šturma, M. Marcelo Vázquez-Bermúdez, Sir Michael Wood et M. Mathias Forteau (membre de droit).

10. Le Groupe de planification a reconstitué le Groupe de travail ci-après :

Groupe de travail sur le programme de travail à long terme pour le quinquennat : M. Donald M. McRae (Président), M. Lucius Cafilisch, M^{me} Concepción Escobar Hernández, M. Kirill Gevorgian, M. Juan Manuel Gómez Robledo, M. Mahmoud D. Hmoud, M^{me} Marie G. Jacobsson, M. Maurice Kamto, M. Kriangsak Kittichaisaree, M. Ahmed Laraba, M. Shinya Murase, M. Sean D. Murphy, M. Georg Nolte, M. Ki Gab Park, M. Ernest Petrič, M. Narinder Singh, M. Pavel Šturma, M. Dire D. Tladi, M. Marcelo Vázquez-Bermúdez, M. Amos S. Wako, M. Nugroho Wisnumurti, Sir Michael Wood et M. Mathias Forteau (membre de droit).

F. Secrétariat

11. M^{me} Patricia O'Brien, Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques, Conseiller juridique, représentait le Secrétaire général. M. George Korontzis, Directeur de la Division de la codification du Bureau des affaires juridiques, assumait les fonctions de secrétaire de la Commission et, en l'absence du Conseiller juridique, représentait le Secrétaire général. M. Trevor Chimimba et M. Arnold Pronto, juristes hors classe, assumaient les fonctions de secrétaires assistants principaux de la Commission. M. Gionata Buzzini et M^{me} Hanna Dreifeldt-Lainé, juristes, et M. Noah Bialostozky, juriste adjoint de première classe, étaient secrétaires assistants de la Commission.

G. Ordre du jour

12. À sa 3159^e séance, tenue le 6 mai 2013, la Commission a adopté un ordre du jour provisoire pour sa soixante-cinquième session. L'ordre du jour, tel que modifié compte tenu de la décision prise par la Commission à sa 3171^e séance⁴, le 28 mai 2013, était le suivant :

1. Organisation des travaux de la session.
2. Nomination à un siège devenu vacant après élection.
3. L'obligation d'extrader ou de poursuivre (*aut dedere aut judicare*).
4. Protection des personnes en cas de catastrophe.
5. Immunité de juridiction pénale étrangère des représentants de l'État.
6. Les accords et la pratique ultérieurs dans le contexte de l'interprétation des traités.

⁴ Voir *infra* chap. XII, sect. A.1.

-
7. Application provisoire des traités.
 8. Formation et identification du droit international coutumier⁵.
 9. Protection de l'environnement en rapport avec les conflits armés.
 10. La clause de la nation la plus favorisée.
 11. Programme, procédures, méthodes de travail et documentation de la Commission.
 12. Dates et lieu de la soixante-sixième session.
 13. Coopération avec d'autres organismes.
 14. Questions diverses.

⁵ La Commission a décidé, à sa 3186^e séance, tenue le 25 juillet 2013, de modifier l'intitulé du sujet, qui sera désormais le suivant: «Détermination du droit international coutumier». Voir *infra* chap. VII, sect. B.